

COUP D'ŒIL

Sur Mercurool-Veaunes



Commune
P.4



Divers
P.10



Associations
P.24

Il y a 100 ans

1920

À la fin de la première guerre mondiale, un mouvement d'euphorie et de libération envahit la France. Le peuple français redécouvre le plaisir de s'amuser et toute la société retrouve un intérêt pour la culture. Les années 1920 deviennent alors les années folles.

Ernest PEROCHON reçoit le prix Goncourt 1920 pour son ouvrage Nêne.

Earle DICKSON invente le premier pansement adhésif pour soigner les blessures récurrentes de son épouse.

14 juin, décès de la comédienne et actrice REJANE (1) (née le 5 juin 1856), propriétaire du théâtre du même nom qui deviendra le théâtre de Paris.

31 juillet, après la baisse de la population française, à cause de la première guerre mondiale, une loi interdit l'avortement ainsi que la vente ou la publicité de tout moyen de contraception.

12 août, naissance du chanteur espagnol Luis MARIANO (2),

16 septembre, un attentat terroriste à Wall Street, à New York, aux Etats-Unis, fait 38 morts et plus de 200 blessés (3),

20 septembre, fin du mandat de président de la République de Paul DESCHANEL, après 8 mois et 3 jours. Début du mandat de président de la République d'Alexandre MILLE-RAND.

12 octobre, la France devient championne du monde de boxe grâce à Georges CARPENTIER (4).

25 octobre, décès du Roi de Grèce ALEXANDRE à l'âge de 27 ans.

29 décembre, congrès de Tours. Naissance du parti communiste français (PCF).



SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE 3

LA VIE DE LA COMMUNE

Notre centenaire nous a quittés 4
 Cérémonie du 8 mai 4
 2020, des élections pas banales 5
 Horaires service urbanisme 5
 Services et commerçants de proximité 5
 Engazonnement du cimetière 6
 Travaux et voirie 6
 La commission environnement en visite 8
 Lutte contre le tigre du platane 9
 L'école 9
 La bibliothèque 10
 Livraison des masques 10

INFORMATIONS DIVERSES

Fibre, quand va-t-elle arriver ? 12
 Le meilleur déchet est celui qu'on ne crée pas 13

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX 14 à 23

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Le Télégraphe de Veunes 24
 Mercurol-Veunes Animations 25
 Amicale Boules 25
 La Grappe Dorée 26
 Foyer Rural de Mercurol-Veunes 27
 Basket Club Mercurol Chanos Curson 28
 Familles Rurales Collines de l'Hermitage 29
 Les Amis de la Tour 30
 Football Club Hermitage 31
 Farandole « Sou des écoles Mercurol Village » 32

UN PEU D'HISTOIRE 34 à 35

AGENDA 4^{ème} de couverture



LE MOT DU MAIRE

La parution de ce bulletin municipal a été retardée par plusieurs événements indépendants de notre volonté.

Je tiens personnellement à vous remercier pour avoir, lors des élections municipales du 15 mars, apporté vos suffrages à la liste « INNOVONS ENSEMBLE » que je conduisais.

A cause du confinement, l'installation du Conseil Municipal ne s'est faite que fin mai.

A ce jour, les désignations des conseillers dans les différentes commissions et structures intercommunales ont été faites. Je puis vous assurer que nous œuvrerons dans l'intérêt de notre village, afin d'assurer son développement tout en apportant un maximum de services, comme par le passé.

Qui aurait pu penser que notre pays et le monde entier soit envahi par un virus appelé « Covid 19 » faisant de nombreuses victimes.

Depuis la période de confinement, nous avons dû nous adapter : distanciation sociale, gestes barrières, et plus tard le port du masque obligatoire dans de nombreuses situations.

A cette crise sanitaire, vient s'ajouter la crise économique : chômage partiel pour certains, perte d'emploi pour d'autres.

Nos associations ont totalement cessé leurs activités durant plusieurs mois. Mais dorénavant, il va falloir vivre avec ce virus. Aussi, la vie économique et culturelle doit redémarrer, et je remercie toutes les associations qui se sont adaptées afin de reprendre l'ensemble de leurs activités.

Sans oublier notre bibliothèque municipale qui a fonctionné en drive pour la plus grande satisfaction des lecteurs. Merci aux bénévoles pour leur forte implication pendant cette période difficile ainsi que pour leur investissement dans la préparation de l'aménagement de la future bibliothèque.

Sur le plan communal, nous poursuivons nos investissements.

La construction du nouveau groupe scolaire et de la bibliothèque se poursuit pour un achèvement des travaux prévu début avril 2021.

Nous allons mettre en place progressivement notre programme.

Je terminerai en souhaitant que nous puissions nous retrouver le plus rapidement possible, d'une façon la plus fraternelle et en toute convivialité, mais en attendant prenez soin de vous. La santé est le trésor le plus précieux de la vie.

Votre Maire qui pense à vous.

Michel BRUNET

Vie de la COMMUNE

Souvenir

NOTRE CENTENAIRE NOUS A QUITTÉS.

Lundi 1^{er} juin 2020, Léon Poulenard à la veille de ses 101 ans nous a quittés, suivi quelques jours plus tard (le 7 juin) par Marie Antoinette Moureton dite « Tounette », sa compagne.

Nos pensées vont bien sûr à ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Léon a consacré une grande partie de sa vie au service de son village, où il a pu voir de nombreux changements au fil de ces années.

Né le 2 septembre 1919, à Mercurol. À l'époque, c'est le garde champêtre et l'instituteur qui déclarent la naissance.

Pendant sa jeunesse il a connu le Tramway qui passait par notre commune (Cf précédent numéro de juillet 2019).

Puis, la Seconde Guerre mondiale éclata sur la France, il est appelé le jour de ses 20 ans à rejoindre le front. Il sera basé toute la durée de la guerre à la Turbie, sur la Côte d'Azur. Lors de cette période, il se lia d'amitié avec ses collègues avec qui il garda une profonde amitié durant toute sa vie.

Le 13 juillet 1943, il épouse Marie Madeleine Fonfrède, avec qui il fonde une belle famille de 4 enfants : Geneviève, Marie-Josée, Joseph et Pierre. Le cercle familial s'agrandit avec l'arrivée de 9 petits-enfants, suivis de 12 arrière-petits-enfants.

Léon travaillait la terre, de profession cultivateur – viticulteur, fidèle à son village et producteur du fameux petit vin blanc.

Il était très investi sur la commune, il a beaucoup œuvré dans la vie associative du village.

Dans les années 50, n'ayant pas d'infirmier sur la commune, il était en charge des piqûres. Après ses longues journées de travail dans les champs, il partait à pied ou à vélo sous tous les temps pour faire sa tournée afin de soigner les personnes souffrantes.

Dans les années 60, après le décès de ses voisins il accueille, avec son épouse, leurs 2 petites filles durant 1 an.

Il était également en charge des transports des défunts lors des funérailles sur la commune. Il préparait avec beaucoup d'attention son cheval « Coquet » et la calèche communale (Corbillard).

En 1963, il est à l'origine de la première ligne de transport scolaire en milieu rural du département entre St Donat et Tournon. Après le décès de son épouse, il partage sa vie avec « Tounette » pendant 20 belles années.

Léon aimait la compagnie, recevoir et être présent pour les siens et son village. Il aimait raconter des anecdotes et avait une mémoire infailible. Malgré son âge, elle était restée intacte. Il était humble avec une très grande gentillesse, généreux et têtù ! Il avait toujours de l'admiration pour les gens et pour son village.

Il a beaucoup apporté à la commune de Mercurol et au service des autres :

1959 : Président de l'association des familles nombreuses de Mercurol.

1969 : Secrétaire de la chasse.

1971 : Nommé membre du bureau d'aide sociale pendant 30



ans, il aide à faire les colis pour les personnes âgées.

1976 : Formation du 1er bureau provisoire du comité des fêtes, pour réunir les associations du village.

1977 : Formation officielle du Comité des fêtes, il est trésorier avec l'envie de restaurer une fête dans le village, qui commence à devenir dortoir pour certains.

Après avoir essuyé le refus des anciens membres du comité de la Saint Vincent pour relancer cette fête, le pari est fait autour d'une fête des vendanges comme nos voisins de Crozes : la fête du vin blanc de Mercurol était née.

1979 : Responsable de l'association des aide-ménagères et d'aide sociale pendant 14 ans.

1980 : Président du comité des fêtes pendant 2 ans.

1982 : Secrétaire de l'UNRPA.

1993 : Président de l'UNRPA pendant 8 ans. Plus connu maintenant sous le nom « LA GRAPPE DORÉE MERCUROL-VEAUNES ».

Léon,

Merci pour votre dévouement au service de notre commune et de ses concitoyens.

Merci pour votre grande implication dans les différentes associations. Vous nous manquez déjà, au revoir Léon. ■

Cérémonie

8 MAI

Cette année, la cérémonie du 8 mai a bien eu lieu, mais en petit comité, confinement oblige.

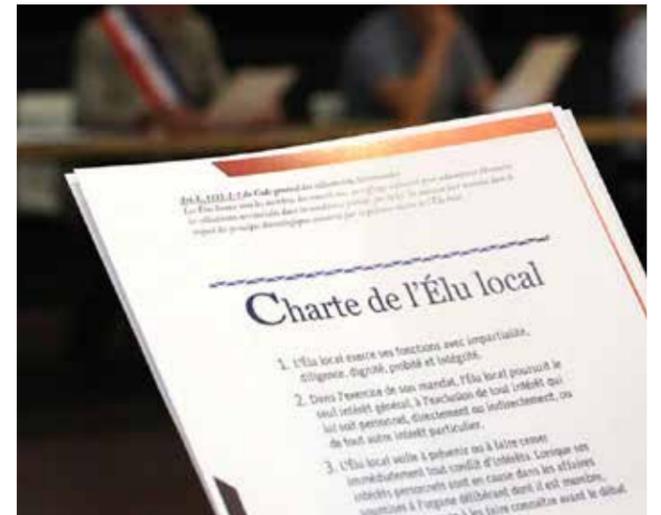
Les maires se sont rendus devant les monuments aux morts de Mercurol et de Veauunes afin de s'y recueillir et d'y déposer les traditionnelles gerbes. ■



Élections

2020, DES ÉLECTIONS PAS BANALES

Le 15 mars 2020, juste avant le confinement général de la France, a eu lieu le premier tour des élections municipales. Le seul pour notre commune, puisqu'une seule liste se présentait. La liste « Innovons ensemble » a été élue à 85,71% des votants. La séance d'installation a eu lieu le 25 mai afin de procéder à l'élection du maire, Michel Brunet, et de ses adjoints. Dans le contexte épidémique inédit et pour éviter une recrudescence de la pandémie, la séance s'est déroulée à l'Espace Eden. Les différentes commissions ont, quant à elles, été constituées le 15 juin (voir le compte rendu). C'est alors que les nouveaux élus ont découvert précisément leurs missions et que l'activité des diverses instances communales a repris. Les instances communautaires et syndicats intercommunaux se sont mis en place au cours du mois de septembre. ■



Services

La poste a changé d'adresse, depuis le 3 février. Le bureau de Poste a été transféré au « Relais de la Tour », sur la route de Romans. Toutes les opérations postales peuvent y être effectuées :

- Affranchissement
- Envoi et réception des recommandés
- Expédition et retrait des colis

L'amplitude horaire n'a nul équivalent : de 6h à 19h30, sans interruption, du lundi au samedi.

Il y est prochainement prévu la création d'un rayon épicerie et produits du terroir. ■

Mairie

INFO SERVICE URBANISME

Depuis le 13 octobre 2020, le service urbanisme est fermé les mardis. Pour tous renseignements et dépôts de dossiers, le service vous reçoit les autres jours aux horaires habituels (10h à 16h).

Mail : urbanisme@mercurol-veaunes.fr



Consommons local
SOUTENONS NOS COMMERÇANTS
DE PROXIMITÉ !

Le confinement nous a encouragés à travailler avec nos commerces de proximité, tâchons de poursuivre dans cette lancée.



Cimetière ENGAZONNEMENT

Même si la loi Labbé autorise encore le désherbage chimique des allées des cimetières, la commune de Mercurol-Veaunes, en adhérant à la charte Zéro Phyto, a fait le choix de supprimer complètement l'utilisation de produits de synthèse sur son territoire.

Après avoir parcouru les allées engazonnées du cimetière de Montéliér, la décision a été prise d'appliquer ce modèle aux allées du cimetière de Veauens.

Bientôt vous n'entendrez plus le crissement des graviers sous vos pas !

Cette pratique, largement répandue dans les cimetières américains, répond à plusieurs préoccupations :

- Faciliter l'entretien en réduisant le fastidieux désherbage mécanique.
- Diminuer le temps d'intervention : Le mélange de semences est spécifique afin de limiter le nombre de tontes et aussi résister à la sécheresse. Une fois bien installé il ne nécessitera pas d'arrosage.
- Conserver la capacité d'infiltration d'eau dans le sol.
- Encourager le développement d'une biodiversité friande des pelouses.

- Limiter les points chauds générés par la présence de bitume ou de graviers.
- Conserver un cadre agréable et propice au recueillement.

Par mesure d'économie, nous n'avons pas appliqué la même méthode qu'au Père Lachaise... Celui-ci est devenu vert en quelques heures grâce à la pose de plaques semées en pépinières ! A la faveur d'une fenêtre météo parfaite tout début octobre, la totalité du cimetière a pu être engazonnée en 2 jours. Une pluie bienvenue a parachevé le travail de l'équipe du service technique.

En attendant la levée des graines, nous vous demandons de limiter vos déplacements dans le cimetière. Ainsi, chacun pourra se recueillir dans un nouveau et fort agréable cadre pour la Toussaint. ■



Travaux écoles LE NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE

Début 2020, un chantier attendu commençait dans notre commune : la construction de la nouvelle école. Tous les habitants, qui sont passés aux abords du chantier, ont pu voir le terrassement et l'apparition des fondations. Puis il y a eu ce confinement, les travaux ont été interrompus un temps sans que cela ne cause trop de retard dans leur réalisation. Au bout de quelques semaines, les entrepreneurs, artisans et leurs équipes ont pu reprendre le chemin du chantier. Très vite, le paysage s'est modifié, les murs sont devenus visibles. Les caissons de bois et paille les composant sont réalisés en atelier sur-mesure et sont donc montés dès leur arrivée sur le site.

Les élus se sont rendus sur le chantier le vendredi 26 juin et ont pu rencontrer les entreprises participant à la réalisation de la construction. Au cours de l'été, de nouvelles fondations ont été visibles, ce sont celles de la bibliothèque. Il faut maintenant encore attendre quelques mois avant de voir la fin des chantiers prévue en avril. ■

COLLÈGE

D'ici fin octobre, le projet de construction du collège, porté par le département, sera attribué à une des trois équipes d'architectes et de maîtres d'œuvre finalistes. Il entre ainsi dans sa phase opérationnelle et devrait être achevé pour la rentrée 2023.

La commune est associée à ce projet et plus particulièrement pour le service de restauration et le nouveau gymnase. Elle investit au côté du département afin de bénéficier de ces équipements. ■

Voirie TRAVAUX 2020

La situation sanitaire de ce début d'année a quelque peu perturbé notre programme de travaux de voirie. La précédente commission avait programmé certains travaux qui ont été validés par la nouvelle équipe mise en place après le confinement.

Travaux réalisés avant fin juillet 2020 :

- Chemin de Taillas : remise en état de la chaussée sur les secteurs dégradés.
- Îlots de propreté (chemin des Ecoles, la Négociale) : aménagement des abords des containers en enrobé et marquage au sol. Il a été rajouté un container à ordures ménagères pour compenser la suppression de l'îlot des 7 chemins.
- Chemin des Paillanches: deuxième tranche d'enrobé (première tranche réalisée en 2019).
- Chemin des Peyres et chemin du Colombier : remise en état de la chaussée.
- Impasse des Acacias : remise en état d'un secteur de voie dégradée par le ruissellement des eaux pluviales.
- Route des Gerles : pause d'enrochement sur l'accotement dégradé par le ruissellement.
- Entretien de divers secteurs de voirie dégradés.

Travaux validés à réaliser avant fin novembre 2020 :

- Route de Blanchelaine: stabilisation de l'accotement entre la route des Alpes et le chemin du Château et remise en état de la chaussée.
- Route des Gerles: pose de buses pour le captage des eaux de ruissellement et l'élargissement de la chaussée.
- Route des Pends (du giratoire à l'église): réfection de la chaussée et aménagement de l'accotement.

D'autres projets mijotent dans la marmite de la commission voirie :

- Mise en sécurité du pont sur la Burge « route de Blanchelaine ».
- Création de voies douces sur certains quartiers.
- Réaménagement des trottoirs « impasse du Coteau ».

L'entretien de la voirie est un budget important pour la commune mais nécessaire pour la sécurité des usagers. ■

Voirie HAIES ET ARBRES DÉBORDANTS SUR LA VOIE PUBLIQUE

La commune alerte les propriétaires sur les risques générés par les haies et arbres débordants sur la voie publique. Les arbres de nos forêts, fragilisés par les intempéries de 2019, chutent sur la chaussée présentant un réel danger pour les usagers.

Les engins agricoles d'une hauteur conséquente sont gênés par les arbres au-dessus de la chaussée. Les haies qui débordent sur les trottoirs ou la chaussée, obligent les piétons ou automobilistes à se déporter. Nous rappelons qu'il est impératif de se conformer à la réglementation et qu'en cas d'accident, la responsabilité des propriétaires est engagée. ■





Environnement LA COMMISSION EN VISITE

En ce début de mandat, les membres de la commission environnement ont voulu découvrir des sites dédiés à la protection de la biodiversité. Il n'a pas été nécessaire de parcourir nombre de kilomètres, Mercuriol-Veunes en compte deux tout à fait remarquables.

Le clos Gounon, labellisé « refuge LPO entreprise » est le fruit du partenariat du domaine **Paul Jaboulet Aîné** et de la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux). Pour cette visite nous avons apprécié l'expertise des 3 guides qui nous ont fait découvrir la richesse et l'intérêt du site :

- Jean-Luc Chapel, sommelier prestige, a présenté l'historique du clos Gounon, berceau du domaine, ainsi que l'intérêt stratégique de cet emplacement au cœur des parcelles en appellation Crozes-Hermitage.
- Aurélien Floquet, directeur production et environnement, a mis en avant l'importance de protéger la faune hôte de nos campagnes. Cette zone boisée et préservée abrite de nombreuses espèces. L'homme intervient uniquement pour réguler les végétaux invasifs et compléter les habitats manquants. Cette faune est un maillon essentiel pour le travail du vignoble en culture biodynamique.
- Benjamin, jardinier, nous a fait découvrir le potager du restaurant le Vineum, géré en permaculture.

La parcelle de biodiversité du Domaine Michelas St Jemms : Sébastien Michelas nous a accueillis avec passion. Cet ancien champ d'abricotiers a été aménagé pour offrir le gîte et le couvert à de nombreuses espèces. Des haies offrant fleurs, baies et abris ont été plantées. Des nichoirs facilitant la nidification des oiseaux ont été installés. Des fleurs mellifères ont été semées pour le plus grand bonheur des ouvrières des 3 ruches et autres insectes butineurs. Cette parcelle vient compléter d'autres actions (mode de culture, plantation de haies...) qui ont permis d'obtenir la certification Haute Valeur Environnementale (HVE).

Ces 2 visites mettent en exergue la prise en compte grandissante de la préservation de l'environnement dans l'agriculture. Des changements de pratiques déjà présents chez la plupart des agriculteurs de notre commune. ■

LA COMMISSION EN MODE RANDONNÉE

Après s'être répartis les chemins de la commune, les équipes sont parties à la découverte de nos sentiers. L'objectif était de faire un état des lieux de la signalisation : détérioration, manque, risque de confusion...

La signalisation existante a plutôt bien résisté au fil des années et ce ne sont que quelques remplacements et compléments qui vont être effectués prochainement.

Le travail le plus important reste à venir : mettre en œuvre le sentier du patrimoine initié par les Amis de la Tour. Celui-ci emprunte déjà en grande partie les sentiers existants. Il avait été inscrit par anticipation lors de la création du plan de la commune nouvelle. Il reste maintenant à compléter la signalisation et mettre en place le sentier d'interprétation. La commission va pouvoir s'appuyer sur le travail de documentation conjoint des marcheurs de la Grappe Dorée, du Télégraphe et des Amis de la Tour. ■



Platanes LA LUTTE CONTRE LE TIGRE

Comme dans de nombreuses communes les platanes de la place de la république et du boulodrome sont envahis par le tigre du platane.

Cette petite punaise de 4 mm environ pique la face inférieure des feuilles provoquant décoloration et affaiblissement de l'arbre. Par le miellat qu'elle produit, c'est aussi un agent de développement de spores et champignons, en particulier l'oïdium.

Pour lutter contre ce ravageur, à la fin de l'hiver les agents du service technique ont « nettoyé » les troncs et les charpentières au nettoyeur à haute pression afin de décoller les écorces. En effet celui-ci s'abrite sous les écorces pendant l'hiver. Les dernières gelées de mars ont ainsi pu éliminer une

partie de la population. Par la suite la commune a fait appel à la société Brins d'Herbes afin de pulvériser sur les arbres un traitement biologique composé de prédateurs naturels des tigres du platane : des nématodes. Ce traitement est inoffensif pour l'homme et autorisé dans le cadre de la charte zéro phyto. Ces vers microscopiques parasitent les tigres en les pénétrant par les voies naturelles et provoquent leur mort en quelques jours. Compte tenu que le tigre peut produire 4 générations du printemps à l'automne, deux pulvérisations ont été nécessaires : début juillet et début septembre. Les retours d'expérience font état de 4 à 5 années de traitement pour éradiquer les tigres du platane. ■



École

Malgré une fin d'année scolaire très compliquée où nous avons mis en place l'école à la maison pendant 3 mois, nous tenons à remercier les parents pour leur investissement et leur soutien pendant cette période. La rentrée 2020-2021 est particulière à la fois de part la mise en place d'un nouveau protocole sanitaire mais aussi parce que c'est notre dernière rentrée dans cette école. Nous souhaitons aussi la bienvenue aux nouveaux membres de l'équipe : ATSEM et enseignantes. ■

- Liste des enseignants**
 PS-MS Mme PAILHARET
 PS-GS Mme BONEL
 GS-CP Mme SALLEE et Mme DUSSERE
 CP Mme BARRACHIN
 CE1 Mme GRANDCOLAS et Mme LOPEZ-PARODI
 CE2-CM1 a Mme DELHOMME
 CE2-CM1 b Mme DYBING
 CM2 M. CHOMET

- ATSEM :**
 MS-GS Mme CHEYSSIÈRE
 PS-MS Mme ODOARD

Loisirs

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

En cette rentrée, Michel Thévenot a cessé ses fonctions de bénévole à la bibliothèque après de longues années d'engagement. Aussi, après une petite période de flottement, de nouveaux horaires ont été définis et mis en place à partir du 29 septembre. L'ouverture les mercredis après-midi n'a pu être maintenue pour le moment.

Corinne, salariée de la Mairie, et son équipe de bénévoles, vous accueillent en drive :

- Les mardis de 17 h 30 à 18 h 30

- Les jeudis de 15 h 00 à 18 h 30

(permanence téléphonique de 9 h 00 à 12 h 00)

Les lectrices et les lecteurs doivent réserver les livres à l'avance par courriel à l'adresse de la bibliothèque au plus tard la veille du jour prévu pour le retrait, ou par téléphone uniquement les mardis et jeudis pendant les heures d'ouverture au public.

Pour visualiser la totalité du fonds de la bibliothèque, connectez-vous sur le site :

<http://www.karvi.fr/mercurolpac>.

Vous y avez directement accès à partir du site internet de la mairie à la page de la bibliothèque, catégorie « culture et loisirs ». Vous y retrouverez également toutes les informations concernant l'offre numérique.

Les livres en retour seront déposés par les lecteurs dans des bacs placés dans le petit hall. Ils sont mis en quarantaine 3 jours et les couvertures plastiques sont nettoyées.

Les livres réservés disponibles, préparés en amont au nom de chaque lecteur et donc clairement identifiés seront à disposition à l'accueil.

Nous tenons à remercier Corinne et les bénévoles qui s'investissent ou se sont investis jusque très récemment dans le fonctionnement de la bibliothèque et tout particulièrement Michel Thévenot. ■



Masques LA LIVRAISON

Cette année, le 17 mars, nous avons tous été confinés pour faire face à cette crise sanitaire. Afin de protéger chacun le plus possible lors du déconfinement, la région et la commune ont investi dans des masques lavables et réutilisables pour les habitants. Les nouveaux élus, mais non officiellement installés, ont donc parcouru à deux reprises les routes de notre belle commune afin de fournir à chaque habitant de plus de 11 ans ces masques attendus. Prenez-en soin, ils nous sont encore utiles. ■



Coordonnées de la bibliothèque :

Mail : bibliotheque@mercurol-veaunes.fr

Tel : 04 75 07 47 84



Ets. CHEVROT saschevrot@gmail.com
Plombier - Chauffagiste
Sanitaire - Zinguerie
330 Route des Pins Perrochet
Le Pérou - 26600 Mercurol-Veaunes
04 75 07 40 57

Garage de l'Hermitage SARL DUFOUR
RENAULT
Route de Romans
1120, chemin de la Burge - Mercurol-Veaunes
(à 2 mn direction Romans
100 m à gauche après le pont de l'autoroute)
04 75 07 40 38

ENTREPRISE DE TRAVAUX AGRICOLES
Stef Faure
Père & fils
Port. 06 85 23 19 92
Tel/Fax. 04 75 07 46 70
Email. step.fauve@orange.fr
395, impasse de la ferme
Les Granges
26600 Mercurol-Veaunes

TRANSPORTS ALAIN OSTERNAUD
MARCHANDISES GÉNÉRALES
Les Malfondières
26600 Mercurol-Veaunes
tél 04 75 07 44 89
fax 04 75 07 42 23
E-Mail osternaud@wanadoo.fr

BOISSET TRAVAUX PUBLICS
Travaux publics & Canalisations
Depuis 1967
445, route de Tain
26600 CHANOS-CURSON
☎ : 04.75.07.33.44
☎ : 04.75.07.31.63
🌐 : www.boisset-tp.fr

électricité mabboux
100 route de Paturel - 26600 Érôme
Tél. 04 75 03 31 28 - Fax 04 75 03 35 98
Email : electricite.mabboux@orange.fr
Qualification M3 - TN3
éclairage sportif
éclairage public

Pizzeria le Mercurolais
4, place de la République - 26600 Mercurol - 04 75 08 82 11

GITES THIVOLLE TERRASSES DE LA TOUR
Panoramique 10 personnes
Coucher de Soleil 6 personnes
Gerle 4 personnes
Pressoir 2 personnes
330 Chemin des Châtaigniers
26600 Mercurol-Veaunes DROME
Calmes en pleine nature, avec une vue magnifique,
Seul, en famille ou entre amis n'hésitez plus, c'est ici !
Réservation au 04.75.83.09.23 ou
contact@gites-de-france-drome.com

Ets bobichon pascal
VENTES INSTALLATION RAMONAGE
2446 ROUTE DES GERLES
26600 MERCUROL
06 33 20 56 23
CHEMINÉES POELES A BOIS
PASCAL.BOBICHON@ORANGE.FR

Le Jardin d'Albina
PÉPINIÈRES
ET HORTICULTURE
Plantes fleuries - Plants de légumes - Compositions - Arbres - Arbustes - Fruitières...
OUVERT AUX PARTICULIERS 04 75 09 07 85

airNET ECOSERVICES
Votre NETTOYAGE PROFESSIONNEL
dans le RESPECT de l'ENVIRONNEMENT
T. 06 16 76 04 04 - M. airnet.infos@gmail.com
ROYOL Emilie - 45 impasse Mont-Roussel - 26600 MERCUROL VEAUNES

**CONTRÔLE TECHNIQUE
MERCUROLAIS
DEKRA**
1460 ROUTE DU DAUPHINÉ
RN7 LES CHASSIS OUEST
26600 MERCUROL
TEL 04 75 07 97 87
rey-freres85@orange.fr
SAS REY FRÈRES
Réservation en ligne
www.dekra-norisko.fr

Informations DIVERSES

Fibre

QUAND VA-T-ELLE ARRIVER ?

Pour la plus grande partie du territoire la fibre n'arrivera pas avant 2023.

Cependant, 2 secteurs vont être raccordés prioritairement parce qu'ils sont en zone grise. L'ADSL n'est pas disponible ou seulement avec un débit très faible.

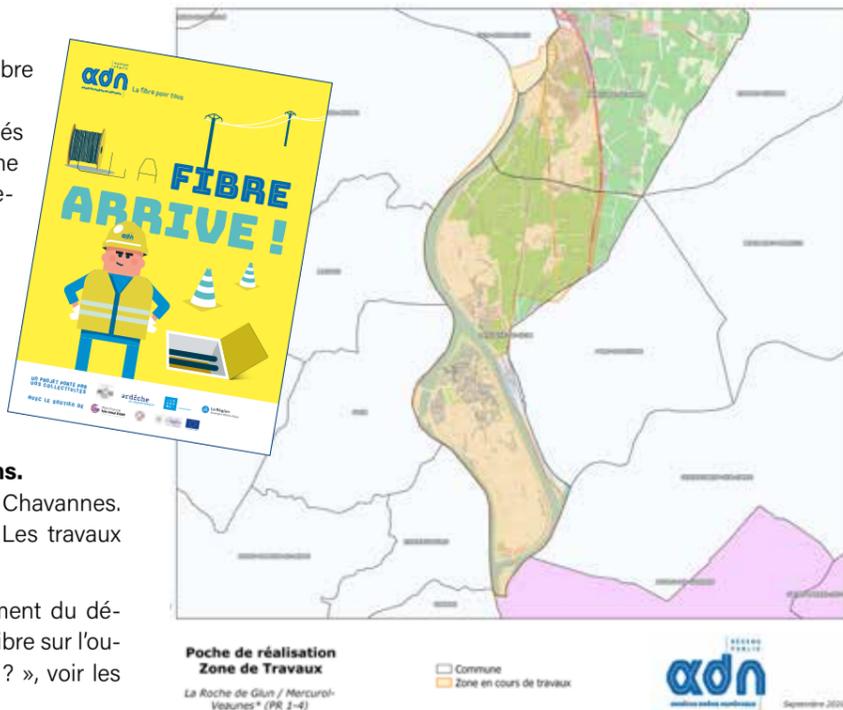
1- Au Sud-Ouest : Les Chassis, entre l'autoroute et le Rhône.

Ce secteur fait partie d'une poche incluant La Roche de Glun. Les travaux ont commencé et les offres des opérateurs pourraient être disponibles fin 2021.

2- Au Nord-Est : Les Griauges, les Brians.

Ce secteur fait partie d'une poche incluant Chavannes. Les études sont en cours de finalisation. Les travaux devraient commencer début 2021.

Vous pouvez être informés de l'avancement du déploiement et connaître votre éligibilité à la fibre sur l'outil d'éligibilité « A quand la fibre chez moi ? », voir les liens ci-dessous. ■



Environnement

LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QU'ON NE CRÉE PAS !!

Parce que la gestion des déchets est l'affaire de tous, le SIRCTOM s'engage à vos côtés pour vous guider dans la prévention et la réduction de ces derniers.

Grâce à ce QR Code, vous accédez à un guide des éco-gestes créé par le SYTRAD qui renferme de nombreuses pistes et bonnes pratiques dans la gestion, création et réduction de nos déchets. Ce sont les petits gestes du quotidien de chacun d'entre nous qui font la différence, marquant notre engagement et servant d'exemple autour de nous.

Jouons chacun un rôle en tant que citoyen, pour aller plus loin dans la prévention des déchets ! ■



Exemples :

- Apposer l'autocollant Stop pub.
- Emporter ses sacs réutilisables partout.
- Acheter sa nourriture en vrac.
- Utiliser des contenants en verre ou en métal.
- Privilégier le fait maison.
- Utiliser une gourde réutilisable.
- Transformer une palette en bois en porte-manteaux.
- Faire ses semis avec des rouleaux de papier toilette.
- Fabriquer ses propres produits d'entretien.
- Créer ses films alimentaires réutilisables.
- Fabriquer son essuie-tout lavable.
- Fabriquer ses éponges.



Guide des éco-gestes de l'équipe du SYTRAD

Tous ensemble, agissons pour la prévention des déchets !



Avis de consultation PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE

ARCHE Agglo s'est engagée dans une démarche de co-construction de son plan climat avec les acteurs du territoire : citoyens, entreprises, collectivités, associations...

La dernière étape de cette co-construction est la consultation du public, avant validation définitive du projet.

<https://www.archeagglo.fr/actualites/avis-de-consultation-plan-climat-air-energie/>



<http://www.archedromenumerique.fr/eligibilite>
(les données disponibles sur le site sont prévisionnelles) et consulter la FAQ à la page : <https://www.archedromenumerique.fr/faq>



Comptes rendus des CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du 15 janvier 2020 COMMUNE DE MERCUROL-VEAUNES

L'an deux mil vingt, le 15 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 janvier 2020

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique (arrivée à 20h20), FAURE Christophe, GUIBERT Annie, FLEURET Alain, DAUJAN Nicolas, ORIOL Maurice, BARRE Sylvie, BETTON Daniel, BRECHBÜHL Franck, DESSITE Alain, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, PONTON Agnès, RABEYRIN Robert, RIOUX Serge, THEOLAIRE Joël, VERSCHEURE Philippe, VESCOVI Jean-Marc.

Excusés : ACHARD Arnaud pouvoir à DESSITE Alain, DUMAS Olivier pouvoir à THEOLAIRE Joël, GIOVANE Caroline pouvoir à RIOUX Serge, ASTIER Fabrice, MICHELAS Sébastien.

Absentes : CASO Myriam, DEBEAUX Laetitia, TROUILLET Vanessa.

Secrétaire de Séance : Mme BARRE Sylvie

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 décembre 2019 est approuvé.

M. le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour : Subvention complémentaire pour MVA pour la fête du vin blanc et Convention avec le Département pour la construction du collège. Accord à l'unanimité.

PROPAGANDE ÉLECTORALE - CONVENTION AVEC L'ÉTAT

Dans le cadre des élections municipales des 15 et 22 mars 2020 et en application des articles L. 241 et L. 242 du code électoral, l'Etat confie à la commune de Mercuriol-Veaunes, qui compte plus de 2500 habitants, l'organisation matérielle de la mise sous pli de la propagande adressée aux électeurs.

A l'issue des opérations électorales,

une dotation forfaitaire est allouée à la collectivité par l'Etat d'un montant de 0,30 € par électeur pour chaque tour de scrutin, sur la base de 6 listes.

La Préfecture propose la signature d'une convention définissant les conditions matérielles et financières liées aux opérations de mise sous pli et de colissage de la propagande électorale. Le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à signer ladite convention.

ÉCOLES - CONVENTION RELATIVE A LA MUTUALISATION DES FRAIS DE FOURNITURES DE LA PSYCHOLOGUE SCOLAIRE, MEMBRE DU RASED

Les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) contribuent à l'objectif de l'école qui est d'amener tous les élèves à la maîtrise des connaissances et des compétences inscrites dans les programmes en référence au socle commun. Les aides spécialisées permettent de remédier à des difficultés résistant aux aides apportées par le maître. Elles visent également à prévenir leur apparition ou leur persistance chez des élèves dont la fragilité a été repérée.

Le RASED comprend deux spécialisations : un enseignant spécialisé chargé d'aide à dominante pédagogique et/ou rééducative et un psychologue scolaire. L'éducation nationale prend en charge les frais de déplacements entre communes des personnels du RASED. La Mairie de Tain l'Hermitage prend en charge les frais de téléphone, de photocopies et le bureau principal. La ville de Tain, en concertation avec l'inspection académique, propose de mutualiser les frais de fournitures de la psychologue scolaire en vue d'acquérir du matériel pédagogique scolaire nécessaire aux missions de psychologie scolaire des communes de Bren, Chanos-Curson, Chantemerle les blés, Chavannes, Crozes-Hermitage, Larnage, Marsaz, Mercuriol-Veaunes, Tain l'Hermitage, Saint-Donat. Le Conseil approuve à l'unanimité la convention à intervenir avec la ville de Tain l'Hermitage pour l'année scolaire 2019-2020 avec une participation financière de notre commune de 102,17 €.

PERSONNEL - SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA DRÔME

Le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Drôme dispose d'un service de remplacement dont l'objectif est de mettre à disposition des collectivités ou établissements publics du département des agents pour répondre à des besoins temporaires de personnel dans les cas d'absence de leurs collaborateurs ou pour faire face à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activités.

Le Centre de Gestion demande à la collectivité une participation forfaitaire relative aux frais de gestion, à raison de 10% sur la totalité des sommes engagées.

Considérant que la collectivité doit, dans certains cas, faire face rapidement à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de temps partiel, maladie, maternité, congé parental, congé de présence parentale ou autres, le Conseil approuve à l'unanimité le principe de recourir au service de remplacement du Centre de gestion de la Drôme autant de fois que nécessaire, afin d'assurer la continuité du service public

DÉNOMINATION DE RUE

Suite à la réalisation du lotissement « Les Terrasses de Firmy », il est nécessaire de nommer une impasse reliant ce lotissement au chemin de Firmy.

Le Conseil décide à l'unanimité de nommer cette voie : impasse des Terrasses

ARCHE AGGLO - DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DE LIMITATION DES CRUES DE LA BOUTERNE SUR LES OUVRAGES ET TERRAINS COMMUNAUX

Le conseil d'agglomération d'ARCHE Agglo a validé la phase projet et le lancement des procédures administratives de son projet de limitation des crues de la Bouterne. Le pont de Blanchelaine et la route associée seront modifiés pour assurer le transit d'une crue centennale. Cet ouvrage se situe à la limite des

communes de Tain l'Hermitage, Mercuriol-Veaunes et Larnage.

Le Conseil autorise à l'unanimité ARCHE Agglo à réaliser les travaux de limitation de crue de la Bouterne sur les ouvrages et terrains communaux par délégation de maîtrise d'ouvrage et à accéder aux zones de travaux via les parcelles communales.

ARCHE AGGLO - DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DE LIMITATION DES CRUES DE LA VEAUNE ET DU MERDARIOUX SUR LES OUVRAGES ET TERRAINS COMMUNAUX

Le conseil d'agglomération d'ARCHE Agglo a validé la phase projet et le lancement des procédures administratives de son projet de limitation des crues de la Veauve et du Merdarioix. Des parcelles communales du domaine public ou privé sont concernées, soit directement par les travaux, soit pour les accès. Le Conseil autorise à l'unanimité ARCHE Agglo à réaliser les travaux de limitation de crue de la Veauve et du Merdarioix sur les ouvrages et terrains communaux par délégation de maîtrise d'ouvrage et à accéder aux zones de travaux via les parcelles communales.

MERCUROL VEAUNES ANIMATION - COMPLÉMENT SUBVENTION FÊTE DU VIN BLANC 2019

Une subvention a été attribuée en décembre 2019 à l'association Mercuriol Veauve Animation de 1 650 € en soutien aux 5 associations ayant confectionné un char et à l'association ayant réalisé une animation spécifique pour la fête du vin blanc.

L'association Mercuriol Veauve Animation a fait parvenir un courrier lui indiquant avoir omis de compter une association. C'est donc 6 associations qui ont confectionné un char à l'occasion de la fête du vin blanc 2019 et non pas 5.

Le Conseil décide à l'unanimité de verser une subvention complémentaire à Mercuriol Veauve Animation d'un montant de 300,00 €.

CONSTRUCTION D'UN COLLÈGE - CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE DÉPARTEMENT

Le Département de la Drôme a pour projet la construction d'un collège comprenant un gymnase sur la commune de Mercuriol-Veaunes.

Cette opération comprend :

La réalisation d'un collège et de ses annexes pouvant accueillir jusqu'à 750 élèves financé par le Département.

L'aire de bus, le parvis du collège et les accès piétons et cycles, les espaces hors enceinte du collège...ainsi que l'achat du terrain sont financés par la communauté d'agglomération ARCHE Agglo.

La réalisation au sein du gymnase d'espaces spécifiques à l'activité sportive hors collège : gradins 300 places, rangements pour les associations, salle de convivialité financés par la commune.

La réalisation au sein du bâtiment de restauration scolaire du collège d'une salle dédiée au repas des élèves de maternelles et aux équipements de cuisine supplémentaires nécessaires pour assurer les repas des enfants de l'école communale toute proche financés par la commune.

Au stade « programme » le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 28 417 751 € TDC (toutes dépenses comprises) réparti comme suit :

Département : 26 001 476 €, soit 91,5 % du total

Commune : 1 305 582 €, soit 4,59 % du total

Arche Agglo : 1 110 693 €, soit 3,91 € du total

Ces estimations intègrent le montant des travaux, les études de conception et de suivi des travaux, les autres études et contrôles obligatoires et tous les frais annexes ainsi que la TVA.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est toujours en négociation avec le Département sur le montant de la participation financière de la commune mais que le Département a besoin de la réponse de la commune pour poursuivre le programme.

Le Conseil, avec 22 voix pour et une abstention (Jean-Marc VESCOVI) approuve le principe de la convention de co-maitrise d'ouvrage à intervenir avec le Département de la Drôme pour la construction du collège. Il demande à M. le Maire de poursuivre les négociations sur le montant de la participation financière de la commune et l'autorise à signer celle-ci lorsque les négociations auront aboutis.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Michel BRUNET

Séance du 02 mars 2020 COMMUNE DE MERCUROL-VEAUNES

L'an deux mil vingt, le 02 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 février 2020

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, GUIBERT Annie, FLEURET Alain, DAUJAN Nicolas, ORIOL Maurice, BETTON Daniel, BRECHBÜHL Franck, DESSITE Alain, GIOVANE Caroline, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, MICHELAS Sébastien, PONTON Agnès, RABEYRIN Robert, RIOUX Serge, THEOLAIRE Joël, VERSCHEURE Philippe, VESCOVI Jean-Marc.

Excusés : ACHARD Arnaud pouvoir à DESSITE Alain, BARRE Sylvie pouvoir à GRANGER Véronique, DUMAS Olivier pouvoir à THEOLAIRE Joël, TROUILLET Vanessa pouvoir à FAURE Christophe, ASTIER Fabrice, DEBEAUX Laetitia.

Absente : CASO Myriam.

Secrétaire de Séance : Nicolas DAUJAN

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 janvier 2020 est approuvé.

M. le Maire propose de retirer deux points à l'ordre du jour : Rétrocession d'une parcelle communale à un particulier de Veauve et Déclassement d'une partie de voie communale à Veauve (l'avis des domaines ne nous est pas parvenu) et d'ajouter un point : la vente de l'épaveuse. Accord à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Les comptes administratifs 2019 des budgets Commune, Service Assainissement et Multiservices ainsi que les comptes de gestion du receveur municipal sont approuvés.

Les résultats de clôture sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL :

- excédent de fonctionnement : 657 949,07 €
- excédent d'investissement : 1 287 620,47 €

Vote pour à l'unanimité

BUDGET ASSAINISSEMENT :

- excédent de fonctionnement : 38 474,14 €
- déficit d'investissement : 16 957,79 €

Vote pour à l'unanimité

BUDGET MULTISERVICES :

- excédent de fonctionnement : 8 734,64 €
- excédent d'investissement : 34 686,31 €

Vote pour à l'unanimité

ARCHE AGGLO - CONVENTION DE GESTION ET D'ENTRETIEN DE LA ZONE DES FLEURONS

ARCHE Agglo a la compétence « Actions de développement économique » et en particulier « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

Dans l'intérêt d'une bonne gestion des zones d'activités, ARCHE agglo souhaite s'appuyer sur l'expérience de gestion des communes et ainsi mettre en place, par convention, les moyens d'assurer la continuité de la gestion de celles-ci.

La commune exécutera pour le compte et sous le contrôle d'ARCHE Agglo sur la zone d'activité économique « Les Fleurons » l'entretien des voiries internes, des espaces verts et de l'éclairage public.

Les dépenses effectuées pour le compte de la Communauté par la Commune au titre de la convention, à savoir l'ensemble des frais, coûts et charges en résultant, y compris les engagements contractuels que cette dernière sera tenue de prendre dans le cadre de ladite gestion, seront acquittées par la commune puis remboursées par la Communauté.

Le Conseil, à l'unanimité : acte le principe de la mise à disposition à titre gratuit des biens affectés à la zone d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire, par la Commune à la Communauté, conformément au procès-verbal, approuve la convention de gestion des équipements et services des zones d'activités et autorise le Maire à la signer.

ACHAT D'UN BÂTIMENT POUR LOCAL TECHNIQUE

La maison et le hangar d'un habitant situés route de l'abricotine sont en vente suite à son décès. La commune ayant besoin d'un local technique pour stocker les véhicules et gros matériels, le Conseil décide à l'unanimité d'acheter le hangar et le terrain situé devant au prix de 80 000 €.

MOTION DE SOUTIEN À LA FILIÈRE VIN

Le syndicat des vignerons des côtes du Rhône et l'AOC Crozes Hermitage nous informent que la filière vin est soumise depuis la mi-octobre 2019 à l'importation sur le territoire des USA à des droits de 25% sur la valeur de la plupart de ses vins.

Les présidents des organisations professionnelles nationales ont été reçu par les différents ministres concernés, mais aucune solution n'est en vue. La décision des USA est légale et autorisée par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) dans le cadre du conflit sur des subventions illégales accordée à AIRBUS pendant de nombreuses années.

La taxation à 25% va avoir pour conséquence de sortir du marché la plupart des vins français et seront remplacés par des vins non taxés. Les vins resteront sur le territoire national et il risque de s'en suivre une grave crise économique pour la filière. De nombreuses défaillances d'entreprises sont à envisager ainsi que des arrachages.

La filière a besoin du soutien des communes viticoles afin que l'Etat n'abandonne pas son second poste excédentaire de sa balance commerciale (les vins et spiritueux) au profit du premier (l'aéronautique).

Le Conseil demande, à l'unanimité, à Monsieur le Président de la République Française de :

Faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE, Reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vin touchées par les repré-

sailles américaines.

VENTE DE L'ÉPAREUSE

L'épareuse de la commune ne peut actuellement pas être utilisée car l'agent conducteur est en arrêt de travail. De plus ce matériel coûte cher à l'entretien. Une entreprise locale est intéressée pour en faire l'acquisition.

Le Conseil décide à l'unanimité de vendre cette épareuse au prix de 4 000 €.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Michel BRUNET

Séance du 25 mai 2020

COMMUNE DE MERCUROL-VEAUNES

L'an deux mil vingt, le 25 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Eden conformément à l'article n°9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2020

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BARRE Sylvie, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, BRESCIANI Gaël, CHALAYE Franck, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, LAFOND Florian, MARKARIAN Jean-Maurice, MAUSSERT Karine, MINGORANCE Anita, ORIOL Maurice, PONSON Aline, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Secrétaire de Séance : Mme Nathalie FAURE

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Michel BRUNET, Maire sortant ouvre la séance puis donne la parole à Monsieur Alain FLEURET, doyen de l'assemblée qui procède à l'appel nominal des



Domaine Gilles Robin

Espace dégustation et vente

04 75 08 43 28
06 80 01 28 05

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

RIOU TP

TERRASSEMENT - VRD - ASSAINISSEMENT



Pierre-Damien RIOU
55, impasse des Oiseaux
26600 MERCUROL/VEAUNES
Tél. +33(0)6 80 32 45 95
riou.tp@orange.fr

Siren 753 372 234 00017

TERRASSEMENT
VRD - ASSAINISSEMENT
AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR
DÉMOLITION
LOCATION ENGINS AVEC CHAUFFEUR
GOUDRONNAGE

26600 MERCUROL/VEAUNES
Tél. +33(0)6 80 32 45 95 - riou.tp@orange.fr

SARL CHIFFLET



CHAUFFAGES
PLOMBERIE
SANITAIRE
ÉNERGIES RENOUVELABLES

SAINT-VALLIER

06 83 99 04 74 - j.chifflet@hotmail.fr

VENTE ET DÉPANNAGE ELECTROMENAGER TV ET ANTENNE

GITEM

EURL Laurent BEAUD

610, Av du Vercors
26600 MERCUROL

Tel/Fax. 04 75 07 40 67
gitemmercurol@orange.fr

NICOLAS AMATO

Horticulteur

Plants de légumes et fleurs

Ouvert aux particuliers

VEAUNES 04.75.07.47.81

STUDIO PHOTO



Studio photo (sur rdv)
Famille, événement, Professionnel.

Boutique (14h-17h30)
Tirages, Cadres, Cadeaux, Photo d'identité.

karine LEGAZ - klimages
22 rue des Fontaines
26600 Mercuriol
email: klimagestudio@yahoo.fr . Tél: 07 603 88 603

Saint-Clément
695 route de Chantemerle • 26600 Mercuriol-Veaunes

Tél. 04 75 07 44 20 www.laterrine.fr

Auberge paysanne

LA TERRINE

Produits de la ferme



Michelas St Jemms

HERMITAGE • CROZES-HERMITAGE SAINT-JOSEPH • CORNAS

Bellevue - Les Chassis - 26600 Mercuriol-Veaunes
Tél. 04 75 07 86 70 - Fax 04 75 08 69 80
e-mail : michelas.st.jemms@wanadoo.fr

BigMat

OUVERT AUX PARTICULIERS



www.girardon.fr

MATÉRIAUX
04 75 07 81 30

MENUISERIE
04 75 07 81 39

CARRELAGE
SANITAIRE
AMÉNAGEMENT
EXTÉRIEUR

04 75 07 81 32

ZA les Roussettes 26600 Mercuriol-Veaunes



MENUISERIE BOIS PVC

Agence, escalier, parquet

SARL Ets MANDON

Parc d'activités des Fleurons
400 allée du Millésime - 26600 MERCUROL-VEAUNES
Tél. atelier 04 75 08 77 82 - Fax 04 75 08 24 49
www.menuiserie-mandon.com



ALLIANCE 2R
artisan
06 24 40 09 48
Mercuriol 26600
www.alliance2r.net

CRÉATION

OBJETS DE
DECORATION
BIJOUX EN RESINE

chaque objet est unique

ENTREPRISE LAGUT

MAÇONNERIE - TRAVAUX PUBLICS - DÉBROUSSAILLAGE

CHANTEMERLE LES BLÉS

04 75 07 48 47

personnes élues. Celui-ci les invite à procéder à l'élection d'un Maire. Il propose la candidature de M. BRUNET Michel.

ÉLECTION DU MAIRE

Résultat du vote :
M. BRUNET Michel : 26 voix
Bulletin blanc : 1
M. BRUNET Michel, ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour de scrutin, est donc proclamé Maire.

CRÉATION DES POSTES D'ADJOINTS

Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création de six postes d'adjoints au Maire.

ÉLECTION DES ADJOINTS AUX MAIRE

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. M. BRUNET propose la liste suivante : « Véronique BLAISE ».

Résultat du vote :
Liste « Véronique BLAISE » : 27 voix
Blanc ou nul : 0
Sont donc proclamés adjoints au Maire : Véronique BLAISE, 1ère adjointe
Christophe FAURE, 2ème adjoint
Laure ACHARD, 3ème adjointe
Nicolas DAUJAN, 4ème adjoint
Amélie VIGNE, 5ème adjointe
Alain FLEURET, 6ème adjoint

ÉLECTION DU MAIRE-DÉLÉGUÉ DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE VEAUNES

Les maires délégués sont élus par le conseil municipal de la commune nouvelle parmi ses membres, dans les conditions fixées à l'article L. 2122-7 du CGCT, en application de l'article L. 2113-12-2 du CGCT, c'est-à-dire suivant les mêmes dispositions que pour l'élection du maire de la commune
M. BRUNET propose la candidature de M. Alain SANDON.
Résultat du vote :
M. SANDON Alain : 26 voix
Bulletin blanc : 1
M. SANDON Alain, ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour de scrutin,

est donc proclamé Maire-délégué de la commune déléguée de Veauves.

CHARTRE DE L'ELU LOCAL

M. BRUNET donne lecture de la chartre de l'élue local prévue à l'article L 1111-1-1 du CGCT :

1. L'élue local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élue local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élue local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élue local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élue local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élue local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élue local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élue local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

INDEMNITÉS DE FONCTION

Il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjoints et à un conseiller municipal auquel le Maire délègue une partie de ses attributions.
Le Conseil, décide à l'unanimité, de fixer ainsi qu'il suit les indemnités de fonction :
Indemnité de fonction des six Adjoints : 16,97 % de l'indice brut terminal,
Indemnité de fonction du conseiller municipal avec délégation : 16,97 % de l'indice brut terminal.
Les Maires bénéficient, à titre automatique, sans délibération, d'indemnités

de fonctions fixées selon le barème prévu à l'article L 2123-23 du CGCT.
Le Maire délégué perçoit l'indemnité correspondant à l'exercice effectif des fonctions de maire, fixée conformément aux articles L. 2123-20 et L. 2123-23 en fonction de la population de la commune associée.
Indemnité de fonction du Maire : 51,60 % de l'indice brut terminal
Indemnité de fonction du Maire-délégué : 25,50 % de l'indice brut terminal

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Michel BRUNET

Séance du 15 juin 2020 COMMUNE DE MERCUROL-VEAUNES

L'an deux mil vingt, le 15 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Eden conformément à l'article n°9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 juin 2020

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BARRE Sylvie, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, BRESCIANI Gaël, CHALAYE Franck, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, LAFOND Florian, MARKARIAN Jean-Maurice, MAUSSERT Karine, MINGORANCE Anita, ORIOL Maurice, PONSON Aline, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.
Excusé : DESSITE Alain pouvoir à BRUNET Michel
Secrétaire de Séance : Mme BARRE Sylvie

*Le procès-verbal de la séance du 25 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.
M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Convention avec ARCHE Agglo pour le remboursement des tra-*

vaux d'éclairage public sur la zone des Fleurons : Accord à l'unanimité.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences

Le conseil décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

De procéder, dans les limites 400 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans les limites de 90 000 €.

De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.

D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

De réaliser les lignes de trésorerie sur

la base d'un montant maximum de 200 000 €.

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le CCAS est un établissement public dont le rôle est de venir en aide aux personnes les plus fragiles.

Il est constitué de 6 membres du conseil municipal et de 6 membres nommés par le Maire représentant les domaines de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, la famille, les personnes handicapées et les personnes âgées. Le Maire en est le Président. **Sont élus :**

M. Alain SANDON
Mme Véronique GRANGER
Mme Sandrine BERTUCCI
Mme Nathalie FAURE
Mme Anita MINGORANCE

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUX DIFFÉRENTS ORGANISMES

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de désigner des délégués et représentants dans les structures et commissions ci-après :

Commission d'appel d'offres :

Titulaires : Véronique BLAISE, Laure ACHARD, Nicolas DAUJAN
Suppléants : Alain FLEURET, Alain SANDON, Jean-Maurice MARKARIAN

Commission des impôts :

Désignation d'une liste de contribuables parmi lesquels seront désignés les membres de cette commission par les services fiscaux :

<u>Commissaires titulaires :</u>	<u>Commissaires suppléants :</u>
BARBE Sabrina	VICHARD Bernard
BRESCIANI Gaël	BLACHE Robert
MARKARIAN Jean-Maurice	REILLE Michel
REYNAUD Grégory	COULAUD Thierry
DAUJAN Nicolas	DESSITE Alain
SANDON Alain	PITOT Patrice
BETTON Daniel	DELSARTE Jean-Noël
CHALAYE Franck	CHATELIER Denis
TERRAS Tanguy	VERCASSON Bernard
BETTON Gilbert	CARAT Laurence née GUERBY
DUPIN Yves	MANDON Emilie née DESMEURE
CHANAS Jean	MICHELAS Sébastien

BLAISE Véronique née MARTINOT	RABEYRIN Robert
BRECHBÜHL Franck	VESCOVI Jean-Marc
NOYERIE Jean-Claude	PICAUT Patrick
FOUREL Jacky	SANTANGE Latifa née BOULAHYA

Association Foncière de Remembrement (AFR) :

<u>Désignation du Conseil Municipal :</u>	<u>Désignation pour la Chambre d'Agriculture :</u>
M. BRUNET Michel	M. MICHELAS Sébastien
Mme BLAISE Véronique	M DUPIN Yves
M. FAURE Christophe	M. CHANAS Jean
M. FLEURET Alain	M. CARAT Jean Paul
M. BETTON Daniel	M. BOURRET Jean-Pierre
Mme BARRE Sylvie	M. MORFIN Frédéric
Mme GUILLAUME Stéphanie	M. BETTON Julien

Ardèche Musique et Danse : Christophe FAURE

Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme :

Titulaire : Gaël BRESCIANI
Suppléant : Alain SANDON

Syndicat d'Irrigation Drômois :

Titulaire : Véronique BLAISE
Suppléant : Florian LAFOND
Comité National d'Action Sociale pour les agents (CNAS) :
Délégué Elu : Alain FLEURET
Délégué Agent : Monique CHEVAL

Correspondant Défense : Joël THEOLAIRE

Réfèrents ambroisie : MINGORANCE Anita, MARKARIAN Jean-Maurice

Mercurol Veauves Animation : LAFOND Florian, CHALAYE Franck.

PROPOSITION A ARCHE AGGLO DE REPRESENTANTS (pas de délibération) :

SIRCTOM :
Délégués titulaires : BRUNET Michel, FLEURET Alain, SANDON Alain
Délégués suppléants : GRANGER Véronique, FAURE Christophe, PONSON Aline

Eaux de la Veauve : FAURE Christophe, ORIOL Maurice

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Agriculture

Responsable : Véronique BLAISE

Membres : Florian LAFOND, Sylvie BARRE, Daniel BETTON, Stéphanie GUILLAUME, Aline PONSON

Bâtiments Communaux

Responsable : Maurice ORIOL

Membres : Christophe FAURE, Véronique GRANGER

Bibliothèque et culture

Responsable : Laure ACHARD

Membres : Garance BOUCHER-BARBAZANGES, Sandrine BERTUCCI

Communication

Responsable : Laure ACHARD

Membres : Nathalie FAURE, Nicolas DAUJAN, Christophe FAURE, Sabrina BARBE, Tanguy TERRAS

Environnement

Responsable : Christophe FAURE

Membres : Jean-Maurice MARKARIAN, Maurice ORIOL, Alain DESSITE, Nicolas DAUJAN, Tanguy TERRAS, Karine MAUSSERT, Véronique GRANGER, Véronique BLAISE, Gaël BRESCIANI, Stéphanie GUILLAUME

Finances

Responsable : Michel BRUNET

Membres : Sabrina BARBE, Laure ACHARD, Aline PONSON, Gaël BRESCIANI, Alain SANDON, Véronique BLAISE, Tanguy TERRAS, Amélie VIGNE

Urbanisme

Responsable : Nicolas DAUJAN

Membres : Gaël BRESCIANI, Sylvie BARRE, Karine MAUSSERT, Franck CHALAYE, Alain FLEURET, Joël THEOLAIRE, Véronique BLAISE, Alain SANDON, Tanguy TERRAS

Vie associative, sports et loisirs

Responsable : Amélie VIGNE

Membres : Sabrina BARBE, Alain DESSITE, Christophe FAURE, Anita MINGORANCE

Vie scolaire / Education

Responsable : Véronique BLAISE

Membres : Nicolas DAUJAN, Tanguy TERRAS, Nathalie FAURE, Véronique GRANGER, Aline PONSON, Sandrine BERTUCCI, Franck CHALAYE, Amélie VIGNE

Voirie

Responsable : Alain FLEURET

Membres : Alain SANDON, Daniel BETTON, Joël THEOLAIRE, Gaël BRESCIANI, Nathalie FAURE, Franck CHALAYE, Jean-Maurice MARKARIAN,

Alain DESSITE, Amélie VIGNE, Florian LAFOND

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL - REGLEMENT INTERIEUR

Conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation. Ce règlement fixe notamment :

- les conditions d'organisation des réunions,
- le rôle du Maire,
- le droit d'expression des élus.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'affecter les résultats d'exploitation 2019 ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL

- Soldedisponible,affectécommesuit: 657 949,07 €
- section d'investissement (compte 1068) 450 000,00 €
- section de fonctionnement (report à nouveau créateur compte 002) 207 949,07 €

BUDGET MULTISERVICES

- Solde disponible, affecté comme suit :8 734,64 €
- section d'investissement (compte 1068) 0,00 €
- section de fonctionnement (report à nouveau créateur compte 002) 8 734,64 €

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020

Le Conseil décide à l'unanimité le maintien des taux des trois taxes directes locales votés en 2019 pour l'année 2020, ainsi qu'il suit :

- Taxe d'Habitation : 5,67 %
- Foncier Bâti : 7,67 %
- Foncier Non Bâti : 42,97 %

BUDGETS PRIMITIFS 2020

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les Budgets Primitifs 2020 qui se décomposent ainsi qu'il suit (les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent en dépenses et en recettes)

BUDGET PRINCIPAL :

- Section de fonctionnement : 1 891 621,53 €
- Section d'investissement : 6 432 186,30 €

BUDGET MULTISERVICES :

- Section de fonctionnement : 19 163,88 €
- Section d'investissement : 92 039,35 €

PERSONNEL - EMPLOI D'AGENT NON TITULAIRES

Les besoins des services peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux indisponibles, ou le recrutement de personnel à titre occasionnel ou saisonnier.

Le Conseil autorise à l'unanimité le Maire, pour la durée du mandat, à recruter en tant que de besoin ce type de personnel.

ARCHE AGGLO - CONVENTION DE SOUTIEN TECHNIQUE AUX COMMUNES

La commune adhère, depuis plusieurs années, au service soutien technique d'ARCHE Agglo pour la gestion de la voirie et ses dépendances, qui propose une mission d'assistance technique et de conseil.

La mission de soutien technique aux communes donne lieu à rémunération de l'Agglomération. Cette participation de la commune, est calculée ainsi :

Pour des travaux de moins de 12 520 € HT : rémunération de 1/10ème du montant HT des travaux réalisés, + 3 % de ce même montant (exemple pour 10 000 € de travaux, montant de la rémunération = 1 000 € + 300 €, soit 1 300 €) À partir de 12 520 € HT, application d'un forfait de 1 252 € + 3% du montant HT des travaux réalisés (exemple pour 20 000 € de travaux, montant de la rémunération = 1 252 € + 600 € = 1 852 €)

Conseils techniques, administratifs, montage des marchés à bons de commande et accords-cadres, tarification à la ½ journée ou à la journée, en fonction du temps réellement passé par le technicien : ½ journée est de 200 € HT et journée de 400 € HT

Le Conseil décide à l'unanimité d'adhérer à ce service de soutien technique aux communes pour l'année 2020.

FARANDOLE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'association FARANDOLE a acheté fin juin 2019, 12 ventilateurs pour le groupe scolaire du village pour un montant de 211,77 €.

L'association demande le versement d'une subvention exceptionnelle pour le remboursement de ce matériel.

Le Conseil décide, avec 26 voix pour et 1 abstention (Tanguy TERRAS) de leur verser la somme de 212 €.

CANTINE DU VILLAGE - MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DE SURVEILLANCE

Suite à la crise de la COVID-19, le groupe scolaire a rouvert ses portes le 2 juin avec la mise en place d'un protocole sanitaire très strict.

Les enfants sont accueillis par petits groupes et ceux qui restent manger à midi doivent apporter leur repas.

Pour la surveillance de ce temps, la commune a demandé à l'association de la cantine de mettre à disposition 2 personnes. Le coût salarial a été estimé à 1 887,84 € jusqu'aux vacances d'été, début juillet.

Le Conseil décide à l'unanimité de rembourser à l'association Cantine du Village les frais de personnel affectés à la surveillance des enfants du 2 juin 2020 à la reprise normale du service cantine.

VENTE DU TRACTEUR

Le tracteur de la commune n'est plus adapté au fonctionnement actuel du service technique et l'épaveuse a déjà été vendue en début d'année.

Une exploitante agricole de Chantemerle-les-Blés est intéressée pour en faire l'acquisition.

Le Conseil accepte à l'unanimité de vendre le tracteur à cette personne au prix de 18 000 €.

DÉPARTEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

La commune est éligible cette année à la dotation cantonale des amendes de police. Le montant de la subvention potentielle est de 3 295 €.

Pour l'obtenir, il est nécessaire de réaliser une dépense en lien avec la sécurité routière.

Le Conseil décide à l'unanimité de faire l'acquisition de :

un radar pédagogique version solaire

pour un montant de 2 194,00 € HT, deux coussins berlinois et leurs signalétiques règlementaires pour un montant de 2065,94 € HT,

et sollicite auprès du département une subvention la plus élevée possible au titre des amendes de police

DÉPARTEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN HANGAR

Le conseil municipal en date du 02 mars 2020 a décidé l'acquisition d'un hangar situé route de l'abricotine pour un montant de 80 000 € hors frais de notaire pour en faire un local technique afin de stocker les véhicules et gros matériels.

Dans le cadre du projet de cohérence territoriale, le Département de la Drôme peut attribuer une subvention pour les projets de plus de 80 000 HT.

Le Conseil décide à l'unanimité de solliciter auprès du département une subvention la plus élevée possible dans le cadre du projet de cohérence territoriale.

ARCHE AGGLO - CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC

La commune a procédé à des travaux de remplacement des luminaires d'éclairage public par des équipements de technologie LED sur tout son territoire, y compris dans la zone d'activités des Fleurons qui relève de la compétence d'ARCHE Agglo.

Le coût total des travaux réalisés par l'entreprise MABBOUX Electricité s'élève à 164 757,30 € HT soit 197 708,76 € TTC pour le changement d'environ 300 points lumineux.

ARCHE Agglo propose la signature d'une convention afin de rembourser à la commune le coût des 33 candélabres situés dans la zone des Fleurons d'un montant de 12 174,78 € HT soit 14 609,73 € TTC.

Le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention avec ARCHE Agglo.

JURY D'ASSISES - ANNEE 2021

Il convient d'établir pour l'année 2021, la liste préparatoire des jurés de la Cour d'Assises de la Drôme, à partir des listes générales des électeurs.

L'arrêté préfectoral du 20 février 2020 fixe à 2 le nombre de jurés appelés à constituer la liste annuelle du jury cri-

minel pour la commune de Mercurol-Veunes (394 pour le Département). La Préfecture demande de procéder au tirage au sort de 6 personnes soit le triple du nombre fixé dans son arrêté.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23 h.

Le Maire,
Michel BRUNET

Séance du 10 juillet 2020 COMMUNE DE MERCUROL-VEAUNES

L'an deux mil vingt, le 10 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 juillet 2020

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, BARRE Sylvie, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, BRESCIANI Gaël, CHALAYE Franck, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, MARKARIAN Jean-Maurice, MAUSSERT Karine, MINGORANCE Anita, ORIOL Maurice, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : FLEURET Alain, BARBE Sabrina pouvoir à BRUNET Michel, GUILLAUME Stéphanie pouvoir à FAURE Christophe, LAFOND Florian, PONSON Aline pouvoir à BLAISE Véronique.

Secrétaire de Séance : Mme Karine MAUSSERT

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal, après installation du bureau électoral et dépôt des listes, à procéder à l'élection des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020.

Une seule liste a été déposée. Elle était ainsi composée :

1. BRUNET Michel
2. BLAISE Véronique
3. SANDON Alain
4. ACHARD Laure
5. FAURE Christophe
6. GUILLAUME Stéphanie
7. DAUJAN Nicolas
8. GRANGER Véronique
9. FLEURET Alain
10. BARRE Sylvie
11. ORIOL Maurice
12. VIGNE Amélie
13. BRESCIANI Gaël
14. PONSON Aline
15. DESSITE Alain
16. MAUSSERT Karine
17. BETTON Daniel
18. MINGORANCE Anita
19. THEOLAIRE Joël
20. FAURE Nathalie

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Liste Michel BRUNET
Suffrages obtenus : 25
Nombre de délégués : 15
Nombre de suppléants : 5

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h30.

Le Maire,
Michel BRUNET

Séance du 09 septembre 2020 COMMUNE DE MERCUROL-VEAUNES

L'an deux mil vingt, le 9 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1er septembre 2020

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BARRE Sylvie, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BRESCIANI Gaël, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, LAFOND Florian, MARKARIAN Jean-Maurice,

MAUSSERT Karine, MINGORANCE Anita, ORIOL Maurice, PONSON Aline, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : CHALAYE Franck pouvoir à BRUNET Michel, BOUCHER-BARBAZANGES Garance pouvoir à DESSITE Alain.

Secrétaire de Séance : Karine MAUSSERT

Le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Convention d'attribution d'une subvention du Département pour la construction de la nouvelle école, Tarifs des photocopies, Désignation des membres de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de ARCHE Agglo : des Accord à l'unanimité.

DÉPARTEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN HANGAR

Le conseil municipal en date du 02 mars 2020 a décidé l'acquisition d'un hangar situé route de l'abricotine pour un montant de 80 000 € hors frais de notaire pour en faire un local technique afin de stocker les véhicules et gros matériels.

Des travaux devront être réalisés sur la façade de ce bâtiment pour un montant de 6 436,50 € HT.

Dans le cadre du projet de cohérence territoriale, le Département de la Drôme peut attribuer une subvention pour les projets de plus de 80 000 HT.

Le conseil, à l'unanimité, sollicite une subvention la plus élevée que possible pour financer l'acquisition de ce hangar avec travaux pour un montant total de 86 436,50 HT.

DÉPARTEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX SUR MULTISERVICES

La commune a pour projet de munir le commerce « bar restaurant le Mercurolois » d'une véranda pour couvrir sa terrasse.

Le coût total de ce projet s'élève à 80 532,61 € HT comprenant la pose de la véranda, les travaux de maçonnerie, de pose du carrelage, d'électricité, de peinture et le changement de la porte. Le conseil, à l'unanimité, sollicite auprès du Département de la Drôme une subvention la plus élevée que possible

pour financer ce projet dans le cadre du projet de cohérence territoriale.

FINANCES - DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF

Section Investissement :

Crédits à ouvrir :

Opération n°101 « Bâtiments communaux » : + 10 000,00 €

Crédits à réduire :

Opération n°103 « Gymnase Marcel Banc » : - 10 000,00 €

Section Fonctionnement

Crédits à réduire :

Recette : Chapitre 77 - Article 775 : - 22 000,00 €

Dépense : Chapitre 022 - Article 022 : - 22 000,00 €

PERSONNEL - SUPPRESSION DE POSTES

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Chaque fois qu'un agent change de grade ou de temps de travail, le poste correspondant au nouveau grade doit être créé et le grade laissé vacant doit être supprimé après avis du comité technique du Centre de Gestion de la Drôme.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de supprimer les postes suivants, suite à l'avis favorable du CDG 26 en date du 9/03/2020 :

- 1 Adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- 1 Rédacteur principal 2^{ème} classe à 11h50
- 1 Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe
- 2 Agents de maîtrise

PERSONNEL - CONVENTION

ASSISTANCE RETRAITE CNRACL AVEC LE CDG 26

En application de la loi n°209 du 19 février 2007 et de l'article 24 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le Centre de Gestion de la Drôme, propose une convention cadre pour le contrôle ou la réalisation totale sur les processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Territoriales (CNRACL).

Ce service est facturé trimestriellement, selon les processus, nombre et type de missions effectués par le CDG 26. Les tarifs en vigueur sont ceux du 1er juillet 2020 et peuvent être revus chaque année par le conseil d'administration.

Le conseil accepte à l'unanimité la convention proposée par le CDG 26 et choisit l'option : « la réalisation totale sur les processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Territoriales (CNRACL) ».

CONSTRUCTION NOUVELLE ÉCOLE ET BIBLIOTHÈQUE - CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION DU DÉPARTEMENT

La commission départementale a décidé le 06/07/2020 d'attribuer à la commune, dans le cadre de la construction de la nouvelle école et d'une bibliothèque la subvention suivante :

Construction du groupe scolaire, côté primaire d'un montant de 252 566 €

Il est rappelé que pour ce même dossier, la commune a déjà obtenu les subventions suivantes :

Construction du groupe scolaire, côté maternelle d'un montant de 255 000 €

Construction de la bibliothèque d'un montant de 69 641,00 €

Aménagements des abords d'un montant de 70 571,00 €

Le Conseil accepte à l'unanimité de signer avec le Département une convention d'attribution définissant les conditions générales de la participation financière.

TARIFS RÉGIE DE RECETTES - PHOTOCOPIES

Le Conseil décide à l'unanimité de fixer à compter du 15 septembre 2020, le tarif des photocopies ainsi qu'il suit :

Pour les particuliers :

Photocopie			
Noir/Blanc		Couleur	
A4	0,20 €	A4	1 €
A3	0,20 €	A3	2 €

Pour les associations communales :

Photocopie avec papier fourni par l'association			
Noir/Blanc		Couleur	
A4	0 €	A4	0,50 €
A3	0 €	A3	1 €

ARCHE AGGLO - COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Pour traduire sur le plan budgétaire l'extension de compétences et la réduction ou l'élargissement de la Communauté d'Agglomération, il y a lieu de procéder à la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres.

La commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Le Conseil désigne à l'unanimité M. Michel BRUNET, membre titulaire et M. Alain SANDON, membre suppléant pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération « ARCHE Agglo.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h45

Le Maire,
Michel BRUNET

Vie des ASSOCIATIONS

ASSOCIATION

Le Télégraphe de Veaunes



Aux amis du Télégraphe,

Pendant cette période difficile du fait de la Covid, notre association a dû annuler toutes ses activités et sorties. Vos présences, votre amitié, votre disponibilité nous ont particulièrement manquées.

Heureusement, des petits coups de fil sympathiques pour donner ou prendre des nouvelles nous ont permis de garder contact et espoir. Nous espérons que vous avez passé cette période en bonne santé, en gardant un bon moral et l'espoir de jours meilleurs.

Dans la période que nous traversons, **nous sommes prêts à vous proposer quelques activités dans le respect des mesures sanitaires mises en place au niveau gouvernemental.**

Tout d'abord, nous reprenons nos randonnées avec au programme :
Dimanche 27 septembre, sortie à la journée à COGNIN LES GORGES
Dimanche 25 octobre à CHATEAUNEUF DE GALAURE
Dimanche 29 novembre à CHATEAUNEUF SUR ISÈRE

La danse en ligne a déjà repris pour nous faire retrouver le plaisir de se déhancher sur des Bachata, Kodoru et autres danses.

Le lundi de 18h à 19h15 à la salle des fêtes de Veaunes.

Le mercredi de 18h à 19h15 à la salle de l'ex mairie de Veaunes.

Nous proposerons un après-midi jeux de société autour d'un café ou d'un jus de fruit, pour partager un moment convivial, destiné aux petits comme aux grands, à la salle de l'ex mairie de Veaunes.

Le réveillon du 31 décembre à l'Espace Eden adoptera une nouvelle formule cette année. ■



Contacts activités

Randonnées : 06 27 33 39 70

Danse (lundi) : 04 75 07 33 26

Danse (mercredi) : 06 38 42 57 06



ASSOCIATION

Mercuriol-Veaunes Animations

Cette année toute particulière nous pousse à prendre des décisions que nous aurions aimé ne jamais avoir à prendre... En effet, cette pandémie et tout ce qui en découle, nous empêche de nous projeter à court terme et encore moins à long terme.

Nous avons dû annuler la seconde course de caisses à sa-sons, notre concours de pétanque... Début septembre, nous aurions dû être en pleine préparation de la fête du vin blanc. Nous avons le cœur lourd de vous annoncer que cette année nous privera de notre fête traditionnelle. Cette décision nous peine profondément. Nous espérons sincèrement que l'ensemble de la population et le milieu associatif comprendront notre décision, compte tenu de cette crise sanitaire sans précédent qui nous remplit d'incertitudes.

Nous continuons tout de même à avancer, à avoir de nombreux projets, à planifier des événements pour 2021, en espérant qu'ils pourront tous être réalisés.

Nous ne manquerons pas de vous faire part de nos prochaines manifestations dès que nous le pourrons.

Sachez que notre équipe tourne certes au ralenti, mais que notre bonne humeur n'est pas touchée et que nous sommes optimistes pour les mois prochains.

Pour notre plus grand bonheur de nouveaux membres ont rejoint notre association en début d'année. Et si vous étiez les prochain(e)s ?

En attendant des jours meilleurs, continuons à prendre soin de nous et de ceux qui nous sont précieux, continuons à profiter de chaque instant, continuons à rire !

Pour finir nous souhaitons beaucoup de courage à ceux touchés physiquement, moralement ou professionnellement cette année. ■

ASSOCIATION

Amicale Boules

Après une année 2019 très endeuillée, nous repartons avec un effectif de 74 personnes : 21 licences, 13 licences loisirs, 4 licences promo et 36 sociétaires.

On n'a rien lâché, reprise des compétitions en 2020 :

- 6 compétitions AS : 3 gagnées - 2 perdues - 1 match nul
- 3 compétitions «qualification» : 24 points obtenus

La convivialité était au rendez-vous le 7 mars 2020 pour le repas de début de saison, à la salle Marcel Banc. Le traiteur y a servi les 68 convives présents.

Après cette période de repos forcé, nous avons repris le 16 juin la «boule entraînement» les mardis et vendredis après-midi. Quelques mesures sanitaires ont été mises en place et bien adoptées par la petite trentaine de nos sociétaires.

Nous avons clôturé la saison avec le concours sociétaire du 4 septembre.

Paul Mariusse (alias Gérard), notre bénévole de toujours, s'est installé en foyer logement à St Jean de Muzols. Il va nous manquer, mais heureusement, nous le croiserons dans les boudromes ardéchois et il ne sera pas sans venir nous rendre visite à Mercuriol-Veaunes.

L'amicale boules vous souhaite un bel automne, portez-vous bien ! ■



Notre association vous attend pour passer d'agréables moments de détente tous les mardis et vendredis de 14h à 18h.





ASSOCIATION
La Grappe Dorée

Bonjour à toutes et à tous,

L'année 2020 a commencée par le tirage des rois le 9 janvier, 76 personnes y ont participées. Très bonne ambiance.

Notre assemblée générale c'est tenue le 26 janvier. 101 adhérents étaient présents. Notre conseil d'administration s'est enrichi de trois nouveaux membres, Danielle Betton, Marc Fulachier et Marinette Gay. Merci de nous avoir rejoints. Le repas a été apprécié ainsi que le spectacle du chanteur. Notre journée s'est terminée en dansant.

Nous avons organisés notre premier loto le 16 février. Beaucoup de travail en amont, recherche de lots, organisation, vente de cartons, buvette et surtout les bons gâteaux préparés par nos adhérents... merci à tous d'avoir mis une si grande énergie pour la réussite de notre premier loto. Malheureusement, nous avons dû interrompre nos activités en raison du coronavirus. Maintenant notre pays sort d'une crise sanitaire sévère et nous allons redémarrer une partie de nos activités en septembre en respectant d'éventuelles restrictions sanitaires.

Le conseil d'administration s'est réuni le 29 juin.

Les anniversaires de 2020 qui ont été annulés, auront lieux en même temps que ceux de 2021.

L'activité jeux de société, cartes a repris le jeudi 3 septembre.

L'activité marche a repris le mardi 8 septembre. Toute personne désirant guider une marche dans les groupes 1 – 2 ou 3 est la bienvenue (pensez aux certificats médicaux ou attestations).

Le jeudi 24 septembre nous vous proposons un voyage à Vichy.

Nous vous amènerons également au marché de Noël en Alsace (Strasbourg et Colmar) du vendredi 27 novembre au dimanche 29 novembre.. Nous terminerons l'année avec notre goûter de Noël le jeudi 17 décembre.

Je remercie tous les membres du bureau pour leur implication dans notre belle association, ils font un travail remarquable. ■

Marie-France RIOUX
Présidente Grappe Dorée
06 70 88 18 41



ASSOCIATION

Foyer Rural de Mercurol-Veunes

Notre saison 2019/2020 restera gravée dans toutes les mémoires par ses différentes perturbations (intempéries, neige, et Covid 19). Nombre de nos activités ont été suspendues tout comme les manifestations annulées (Carnaval, Spirou etc) mais l'équipe du Foyer Rural toujours aussi dynamique garde la tête haute et réfléchit à l'organisation de cette rentrée.

Nous retiendrons :

En novembre 2019, lancement de cours d'anglais, de 4 ans jusqu'à l'âge du jeune retraité. Le café linguistique animé par Cécile a affiché complet pour la plupart des heures proposées. Le dynamisme de Lætitia a permis de relancer cette activité en septembre 2020.

Comme chaque année, nous avons participé au corso du village avec les Fées lines de la Tour. Ce groupe de majo'dance, composé de jeunes filles et même de mamans, danse sur de la musique moderne avec un bâton, des pompons et rubans. Ceci apporte de la couleur et de la bonne humeur.

En Décembre 2019, nous avons organisé une rencontre parents / enfants autour du maître des armes Hervé dans le cadre des cours d'Escrime du multi-sports le samedi matin. Les enfants, les parents, et même les grands-parents ont pu apprécier et relever le duel du bout du fleuret, le tout dans la bonne humeur.

En Janvier 2020, les enfants de l'atelier « Travaux d'aiguilles », les parents et les intervenantes se sont retrouvés pour un moment très convivial autour de la galette.

La traditionnelle bourse aux livres a une fois de plus offert aux mercurolais – mercurolaises un large choix de livres grâce aux vendeurs pour un public toujours aussi nombreux.

Les activités du multi-sports sont reparties de plus belle avec Seb Sport Événements qui ne manque pas d'idées et d'innovations dans la pratique du sport (cette année écourtée, DODGEBALL et BASEBALL).

En Mars 2020, durant le confinement, Virginie et Pascale ont maintenu les cours de gymnastique sous une toute nouvelle forme et oui en visio ! Un grand merci à toutes les participantes et aux coachs.

On se retrouvera en Octobre pour l'Assemblée générale de notre association où nous espérons vous voir nombreux. De beaux projets d'animations sont déjà prévus, nous ne vous en dirons pas plus ...

Notre association est composée de bénévoles qui ont cœur à animer notre village, dynamiser les activités. N'hésitez pas à venir nous rencontrer, discuter, échanger et pourquoi pas rejoindre cette belle équipe qui d'ailleurs vous souhaite un excellent automne. ■

ASSOCIATION

Basket Club Mercurol Chanos Curson

Après une saison 2019-2020 interrompue en mars dernier à cause de la Covid et 5 mois sans activité au gymnase Marcel Banc, nous venons enfin de retrouver notre sport favori et nos joueurs en activité.

En effet, nos séniors ont repris les entraînements dès le 17 août, suivis peu de temps après par nos équipes jeunes.

Tout cela a été rendu possible par la mise en place d'un protocole sanitaire pour lutter efficacement contre la Covid. Et maintenant place aux matchs qui ont repris depuis le 26 septembre ! N'hésitez pas à venir les soutenir et pensez bien à vos masques.

Situation compliquée depuis le 13 mars avec la crise sanitaire et le confinement : les championnats se sont arrêtés brutalement. Pas de descentes ou de montées pour nos équipes séniors et malheureusement pas de phases finales pour nos équipes jeunes. Ce n'est que partie remise.

Quelques travaux ont été effectués au gymnase pendant cette période dont la mise en place de nouveaux panneaux latéraux. Un grand MERCI à la commune qui a financé plus de 50 % de la somme, la Région pour 30%, le reste étant à la charge du Club.

Pour garder le lien avec les licenciés pendant le confinement, le BCMCC a décidé de lancer un petit challenge via la page facebook du club. Le défi était de réaliser une vidéo en marquant le panier le plus dingue. C'est Floriane

DUMAS qui remporte le concours avec un tir au pied improbable du milieu du terrain.

L'Opération Basket Ecole (OBE) est reconduite afin de permettre aux écoles de Mercurol-Veaunes et des alentours de découvrir le basket.

Cette année, **une section Basket Détente** a été créée avec 3 séances de découverte pour commencer, les mercredis 7 Octobre, 14 Octobre et 4 Novembre de 10h30 à 12h00. Celle-ci est ouverte à toute personne désirant reprendre progressivement une activité physique encadrée ou souhaitant se maintenir en forme.

Le 11 septembre 2020 s'est tenue l'Assemblée Générale du Club, à l'extérieur du gymnase, crise sanitaire oblige, devant une cinquantaine de personnes, volontairement limitées à 1 personne par foyer. Raphaël MORFIN passe le pouvoir en quittant la Présidence après 5 années au sommet mais ne quitte pas le Club. MERCI à Raphaël pour tout ce qu'il a apporté au Club, pour son dynamisme et sa vision du basket.

Pascal GUILLAUME, au Club depuis 14 ans poursuit l'aventure avec la même équipe, renforcée cette année par l'arrivée de Grégory MAZEAU. La porte reste ouverte pour d'autres bénévoles Victor PREVOTEAU-MARTI arrive également en emploi civique et notre salarié Kévin



MAITRE est maintenu sur son poste. A la commission sportive, toujours animée par Lionel GERMAIN, Kévin MAISONNEUVE sera en charge de la filière filles et Christophe COISSARD de la filière garçons.

Venez nombreux (avec votre masque) encourager nos équipes. Bonne saison à tous !!!!



Aider de temps en temps ; participer à la programmation culturelle ; proposer des projets, vous êtes les bienvenus !
Pour plus d'informations contactez-nous au 09 71 45 50 58

ASSOCIATION

Familles rurales collines de l'hermitage

Pour ce premier semestre 2020 nous avons connu, comme nombre d'associations, collectivités et entreprises, une activité bouleversée. L'année a toutefois démarré en beauté avec la sixième édition du festival du conte !

Du 17 au 25 janvier, des plus petits aux plus âgés, chacun a pu profiter des spectacles programmés par l'association dans un souci de variété et de diversité. Ainsi, se sont succédés apéritif conté à la cave Pradelle, lecture de livres et dédicaces à la bibliothèque de Chanos-Curson, spectacles de contes et repas contés. Nous remercions chaleureusement les compagnies et plus encore l'ensemble de nos partenaires, dont la mairie de Mercurol-Veaunes et l'association Le Télégraphe, qui contribuent au succès renouvelé de cet évènement culturel au cœur de nos territoires !

Du loisir en pointillé mais du loisir tout de même ! Notre centre de loisirs a fermé ses portes durant un peu plus de deux mois. Mais tout de même plusieurs mercredis et les vacances scolaires d'hiver nous ont permis de poursuivre la mise en œuvre de notre projet. Cela a été l'occasion de démarrer notre activité « Nature et Partage » consacrée à la réhabilitation de l'espace de jardinage présent sur le centre. Nous rappelons que nous accueillons les enfants dès 3 ans et que l'agglomération nous a attribué le label Handicap, on dit cap !

A année exceptionnelle, AG exceptionnelle ! Cette année nous avons innové et organisé notre assemblée générale à distance le samedi 18 mai 2020. Mesdames AZE et MOREL poursuivent leur engagement en qualité de co-présidentes. ■

Et bel automne à tous !

Comme tout le monde, l'association les Amis de la Tour a pris acte de la situation sanitaire et a, par conséquent, mis entre parenthèses une partie de ses activités. Le conseil d'administration s'est réuni le 3 juin 2020 puis le 8 septembre, en respectant les gestes barrières du déconfinement, pour faire le point sur la reprise des activités.

Fête du Four et du Pain

Tout d'abord, il a été décidé que ce bon moment festif prévu le 13 juin, n'était pas reporté, mais annulé pour cette année. Rendez-vous est donné à tous pour vraisemblablement le samedi 12 juin 2021.

Entretien du patrimoine

Une équipe restreinte, a assuré l'entretien des abords de la chapelle St- Pierre le 29 mai. Une opération de nettoyage a eu lieu au lavoir de Veunes le vendredi 12 juin à 17h30, et à la Tour le samedi 13 juin au matin. Les lieux étaient donc accueillants pour les sportifs et randonneurs durant l'été. La date du 17 septembre a été retenue pour une nouvelle opération d'entretien à la chapelle quelques jours avant les journées du patrimoine. A cette occasion, le dimanche 20 septembre la présence de quelques bénévoles a permis aux visiteurs de découvrir l'édifice et d'apprécier entre autres ses vitraux.

L'assemblée générale de l'association initialement prévue le 5 avril avait été reportée au 18 octobre. La situation sanitaire, la difficulté d'assurer une sécurité optimale aux adhérents, l'impossibilité d'organiser un repas ou un moment convivial ainsi que l'absence de sujets impérieux pour les prochains mois, nous ont fait renoncer à la tenue de ce moment associatif. Rendez-vous est donc pris pour l'assemblée générale en avril 2021.

La prochaine grande manifestation prévue sera la **descente aux flambeaux du 8 décembre**, en fonction de l'évolution de la situation générale. Nous communiquerons en temps et en heure son déroulé peut être un peu revisité ! En effet, les Amis de la Tour réfléchissent à quelques nouveautés pour fêter, espérons-le, le retour complet à la vie sociale et conviviale. Comme tous, nous tentons de nous adapter et faire preuve d'imagination dans cette période, à la fois nouvelle et inattendue, mais nous restons mobilisés autour de notre projet de faire vivre notre patrimoine local. A cet égard, nous allons reprendre notre dossier sur les chemins du patrimoine avec les référents compétents de la commune, du département et d'ARCHE aggro.

D'autres projets décidés lors de la dernière assemblée générale sont toujours d'actualité :

- la remise en eau du lavoir de Veunes, avec le concours de la commune ;
- le suivi du projet de la commune concernant la réhabilitation de l'îlot Milan au centre du village, avec la prise en compte des éléments du patrimoine qu'il comporte, notamment des vestiges des remparts.

Tout au long de l'année, si vous appréciez ce beau patrimoine de Mercuriol-Veunes, vous pouvez participer à son entretien et son animation avec les Amis de la Tour, qui œuvrent avec cœur et dans la bonne humeur. ■



Comme pour beaucoup de monde, l'arrêt prématuré de la saison 2019-2020, afin de faire face à la Covid-19, a été un véritable déchirement pour l'ensemble de l'équipe dirigeante, des éducateurs, des joueurs... Pour autant, cette pause forcée n'a pas été de tout repos. En effet, les membres du conseil d'administration ont dû faire face à de nombreux aléas et ont multiplié les réunions virtuelles, les conversations « messenger » et autres discussions en tout genre.

Il leur a fallu trouver une nouvelle direction suite au départ du président, Christophe Migali, juste avant le confinement. Cédric Sanchez (Président), Sandrine Texeira Da Silva et Antoine Pradelle (Vice-présidents) prennent la relève. La période de confinement a également été l'occasion pour le Football Club Hermitage de moderniser son logo. Un grand concours a été organisé sur les réseaux sociaux avant que le conseil d'administration ne vote pour le vainqueur.

Du côté sportif, les éducateurs et les dirigeants ont dû veiller à garder les joueurs concernés afin d'anticiper la reprise de cette nouvelle saison. D'ailleurs, des séances ont été organisées dès que les mesures sanitaires se sont assouplies. Cette année encore, la barre des 200 licenciés devraient être facilement atteinte.

La saison tronquée par la pandémie de coronavirus n'aura pour autant pas laissé tranquille l'ensemble de nos dirigeants. Ils ont œuvré au mieux pour assurer aux joueurs et parents des conditions optimales pour cette nouvelle saison, qui nous l'espérons cette fois-ci, se déroulera sans accroc...



Pensées à Rémy, entraîneur seniors lors de la saison 2018-2019, décédé le 5 juillet après une longue lutte contre la maladie. ■



Évènements 2020-2021

Le goûter de l'école de foot sera organisé le samedi 12 décembre et le tournoi Futsal, fin décembre 2020 - début janvier 2021 (en fonction des calendriers du FCH et du BCMCC).

Un peu D'HISTOIRE

L'histoire de Mercurol-Veunes a suscité nombre d'ouvrages, tant pour évoquer des batailles épiques (Bataille de Confluent en 121 av JC) que pour parler du quotidien du village ou retracer les sombres heures moyenâgeuses. Si aujourd'hui des associations comme le Télégraphe de Veunes ou les Amis de la Tour compilent encore des «souvenirs» de la commune, de nombreux «intellectuels» du XIX^{ème} siècle ont épluché nos archives, traduit des livres anciens, fouillé nos territoires, souvent sous forme de sociétés savantes (...), ont réalisé de précieux ouvrages. Nous allons ici vous présenter certains d'entre eux aujourd'hui faciles d'accès si vous souhaitez aller plus loin...

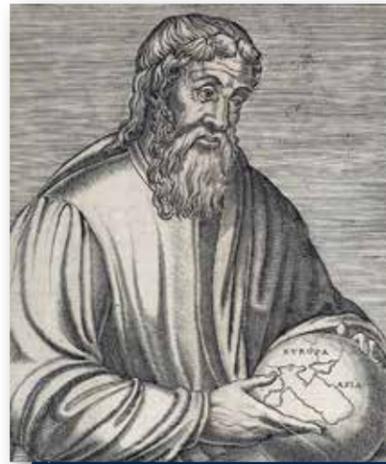
« La Géographie » de Strabon

Traité de géographie en 17 volumes, c'est l'œuvre majeure de Strabon, et la seule à nous être parvenue de manière complète. Il présente région par région la géographie, les peuples et leur intégration dans l'Empire Romain.

Concernant Mercurol, il y situe la bataille lors de laquelle Quintus Fabius Maximus Allobrogicus et ses légions bâtirent la coalition Gauloise des Arvernes et des Allobroges (200 000 hommes). Débutant proche de la confluence de l'Isère et du Rhône (de nombreux historiens la situe aux environs des Sept Chemins), Strabon précise que cette victoire fut fêtée par la construction d'un ensemble monumental composé d'un trophée de marbre blanc et de temples dédiés à Mars et Héraclès que certains situent sur le coteau des Pends.

Libre de droit et Accessible sur la BNF en ligne – Bataille de Confluent Page 315.

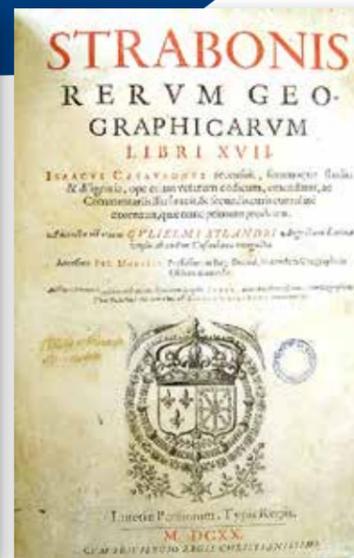
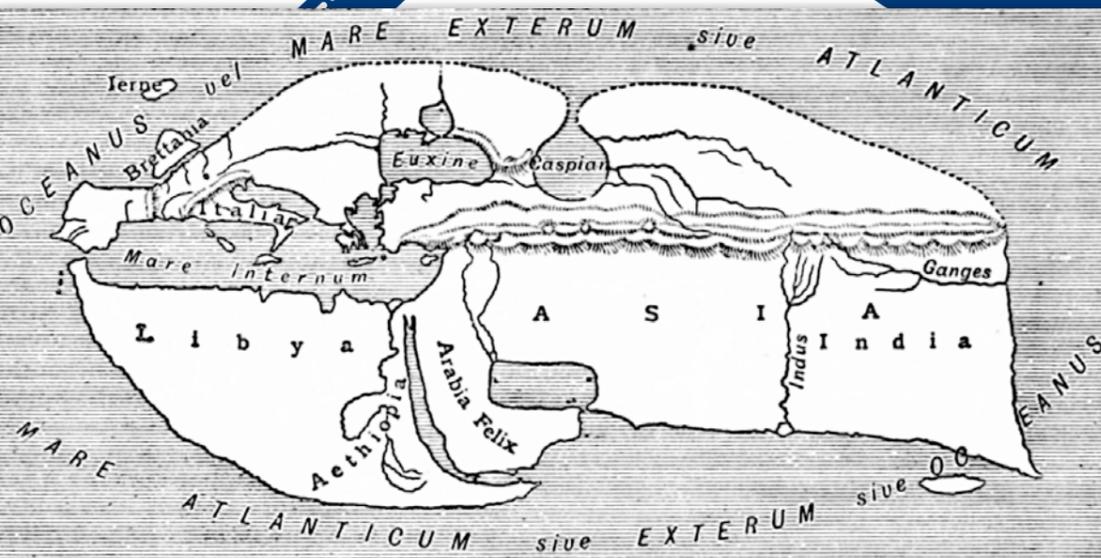
D'autres auteurs antiques ont décrit avec plus de détails cette bataille : Orose, Pline, Tite Live.



Libre de droit et Accessible sur la BNF en ligne



Strabon fut un géographe et historien Antique. D'origine Grecque (60-20 avJC), ses nombreux voyages lui permirent d'accumuler une documentation importante qui le conduisirent à rédiger deux importants ouvrages sur l'histoire et la géographie de l'Empire Romain. Traduits au XV^{ème} siècle (Italien) ses œuvres furent traduites en français sous l'impulsion de Napoléon Bonaparte



« Cabrières et Veunes »

de Monseigneur le Cardinal de Cabrières

À travers cet ouvrage publié en 1917, dit « livre de famille », François Marie Anatole de Cabrières narre l'histoire des familles de son père et de sa mère, notamment à travers leurs correspondances et les archives familiales.

Concernant Veunes, il apporte des détails sur la famille de sa mère, Yvonne du Viviers de Fay Solignac, dernière châtelaine de Veunes. Le récit de la vente du château qui lui était si cher afin de couvrir les dettes de son époux, le marquis de Cabrières, est particulièrement poignant et riche en détails.

Libre de droit et Accessible sur la BNF en ligne



Le Cardinal de Cabrières

Cabrières et Veune

Livre de Famille

« Parce que leurs pierres ont plu à votre serviteur. »
Ps. 101-15.



PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE - 6^e

Tous droits réservés

François Marie Anatole de Rovérié de Cabrières, né le 30 août 1830 à Beaucaire dans le Gard est un ecclésiastique et intellectuel catholique français, placé au rang de cardinal par le pape Pie X. Veunois par sa mère, il a marqué les esprits de son époque à la fois par son action sociale lors des grandes manifestations viticoles du sud de la France, par son travail sur le patrimoine mais également par son attachement sans faille aux royalistes légitimistes. Après la vente du château par ses parents, il reste fortement attaché au village de Veunes et y revient régulièrement y célébrer la messe en tant que cardinal.

Agenda

MERCREDI 4 NOVEMBRE - 20h30 - **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** - Les Amis de la Tour - Salle Hermitage

SAMEDI 21 NOVEMBRE - Après-midi - **JEUX** - Le Télégraphe de Veunes - Salle Ex-mairie de Veunes

VENDREDI 27 NOVEMBRE - 19h00 - **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** - Bibliothèque - Salle Hermitage

SAMEDI 5 DÉCEMBRE - 14h00 - **SPECTACLE DE MARIONNETTE** - Bibliothèque - Salle Hermitage

MARDI 8 DÉCEMBRE - 18h00 - **DESCENTE AUX FLAMBEAUX** - Les Amis de la Tour

SAMEDI 12 DÉCEMBRE - 9h00 - **MATINÉE BOUDIN** - Basket - Petite salle Marcel Banc

SAMEDI 12 DÉCEMBRE - **GOÛTER** - Footbal Club Hermitage

MERCREDI 16 DÉCEMBRE - **CONCERT DE NOËL** - Conservatoire - Espace Eden

JEUDI 17 DÉCEMBRE - **GOÛTER DE NOËL** - Grappe Dorée - Salle Hermitage

DIMANCHE 3 JANVIER - 10h30 - **VŒUX DU MAIRE** - Mairie - Espace Eden

JEUDI 7 JANVIER - 14h00 - **GALETTE DES ROIS** - Grappe Dorée - Salle Hermitage

SAMEDI 9 JANVIER - 20h30 - **THÉÂTRE** - Basket - Espace Eden

SAMEDI 16 JANVIER - 12h00 - **REPAS** - Le Télégraphe de Veunes - Salle des fêtes de Veunes

SAMEDI 16 JANVIER - 20h30 - **SPECTACLE** - Compagnie Pericard - Espace Eden

DIMANCHE 24 JANVIER - 11h00 - **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** - La Grappe Dorée - Salle des fêtes de Veunes

22 AU 30 JANVIER - **7ème FESTIVAL DU CONTE** - Le Télégraphe de Veunes

DIMANCHE 7 FEVRIER - 8h00 - **MATINÉE HUÎTRE** - Basket - Petite salle Marcel Banc

Toutes ces manifestations sont susceptibles d'être reportées, annulées en fonction des mesures de restriction imposées par la Préfecture dans le cadre du Coronavirus.


**MERCUROL
VEAUNES**
Cœur du Pays de l'Hermitage

Mairie de Mercurool-Veaunes
1, place de la république
26600 Mercurool-Veaunes
04 75 07 40 05
mairie@mercurool-veaunes.fr
www.mercurool-veaunes.fr

Directeur de la publication : Michel Brunet, Maire
Réalisation par les membres de l'équipe communication : Laure Achard, Sabrina Barbe, Nicolas Daujan, Christophe Faure, Nathalie Faure, Tanguy Terras
Crédits photos : mairie et associations de Mercurool-Veaunes, Paul Jaboulet Ainé
Charte graphique : www.ateliertilt.fr - 06 10 96 68 11
Impression : Despesse - 67 rue de la forêt - 26000 valence - 04 28 61 61 61
Imprimé sur papier PEFC



Plus d'infos sur les manifestations à l'onglet "agenda" sur www.mercurool-veaunes.fr